



Conditions de participation pour la Grande Table 2024

La Commission Consultative d'Intégration Suisses-Étrangers (CCISE) a le plaisir de vous informer que la Grande Table remettra le couvert pour une 11^e édition. Cette manifestation, qui vise à allier gastronomie, animations musicale et folklorique de tous pays, aura lieu le

Dimanche 16 juin 2024 de 9 h à 18 h

à la Grand-Rue à Morges

Durabilité

Soucieuse de respecter l'environnement, la manifestation souhaite diminuer drastiquement ses déchets. Dans ce cadre, la Commission a décidé d'imposer la vaisselle recyclable - mise à disposition par la Ville de Morges.

Tarifs

Associations:

Stand 3m avec utilisation de vaisselles consignées : 140.- CHF

70 CHF par mètre linéaire supplémentaire (max. 6m)

Entreprises:

Stand 3m avec utilisation de vaisselles consignées : 350.- CHF

70 CHF par mètre linéaire supplémentaire (max. 6m)

Procédure

Vous recevrez une facture, une fois que votre inscription aura été vérifiée et validée. Le montant total de celle-ci devra être payé dans les délais indiqués pour confirmer votre participation.

Des frais de retard vous seront facturés en cas de non-respect des délais. Tant que le paiement n'est pas perçu, votre place ne sera pas assurée.

Animations folkloriques

<u>Le groupe</u> :

- ✓ S'engage à se produire à plusieurs reprises (à définir par les organisateurs) sur les différentes scènes mises à disposition.
- ✓ S'engage à être disponible durant toute la journée de la manifestation pour laquelle il s'inscrit. Si ce n'est pas le cas, merci de le préciser dans le formulaire d'inscription afin que les organisateurs puissent en tenir compte lors de la réalisation du programme d'animation.

Défraiement :

- ✓ La Commission s'engage à verser dans un délai raisonnable, après la manifestation, la somme forfaitaire de 400.- CHF à chaque groupe participant et indépendamment du nombre d'artistes.
- ✓ La Commission s'engage à mettre à disposition des bouteilles d'eau durant la manifestation. À noter, qu'elle ne prendra pas en charge les frais de repas.